

Enseignement supérieur
Classes préparatoires aux grandes écoles

LIVRET D'ACCUEIL

Année scolaire 2024-2025



ECG – 1^{re} année

Lycée Notre-Dame de la Merci – Montpellier
Enseignement Supérieur
Rue Guillaume de Nogaret – 34070 Montpellier
04.67.06.11.35 / postbac@lamerici.com

Le mot du Chef d'établissement

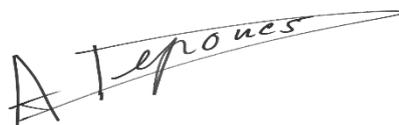
Avant tout, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous la bienvenue au sein de nos CPGE. Nous allons passer ensemble deux années que je vous souhaite riches en rencontres, en projets et à l'issue desquelles vous trouverez la réussite souhaitée.

Dans un cadre exceptionnel, notre équipe met en place un accompagnement de proximité, à la fois rigoureux et bienveillant. Accompagner chacun et chacune d'entre vous avec l'exigence qu'il mérite mais aussi avec toute notre confiance, c'est le défi à la fois pédagogique et éducatif que notre équipe a à cœur de relever tout en apportant un soin particulier à la vie de groupe, aux relations, à l'écoute, au bien-être, à l'exigence et au respect des personnes qui lui sont confiées.

Au lycée Notre Dame de la Merci, nous mettons tout en œuvre pour que chaque étudiant s'engage sur le chemin de son excellence, révèle tout son potentiel, et se donne ainsi les moyens d'être acteur de sa réussite.

La pastorale n'est pas une rubrique à part dans les offres du lycée : c'est un substrat, un fertilisant. Les projets pédagogiques et pastoraux s'entrecroisent pour permettre l'autonomie, l'engagement et la prise de responsabilités, favoriser l'expression personnelle, collective et la liberté de conscience.

*Le Chef d'établissement coordonnateur,
Annick DEPOUES*



Le mot de la directrice pédagogique de l'Enseignement Supérieur

Cher(e) étudiant(e),

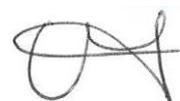
Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre réussite au baccalauréat et votre admission au sein de l'Enseignement Supérieur du lycée Notre-Dame de la Merci. D'élève, vous devenez désormais étudiant. Vous trouverez dans ce livret une présentation du déroulement de votre année. Dans la plupart des matières, vos professeurs vous demandent de réaliser un travail durant cet été (un lien vers la liste des devoirs vous sera adressé par email). Il vous est demandé de réaliser ce travail de manière sérieuse car le rythme sera soutenu et les premières évaluations arriveront rapidement. Un de vos premiers réflexes doit être de relire attentivement tous les éléments des programmes de 1^{re} et de Terminale dans les différentes disciplines : il s'agit là d'une base fondamentale qui doit impérativement être bien maîtrisée. Organisez ce programme de révision et de préparation sans omettre de vous accorder d'agréables moments de détente.

Notre établissement repose à la fois sur l'excellence pédagogique, vérifiée par de très bons résultats aux concours, sur un encadrement individualisé de nos étudiants et sur une approche tout à la fois exigeante et bienveillante propice à créer un cadre de travail efficace. Vous aurez à fournir des efforts de travail et d'organisation, mais sachez que toute l'équipe pédagogique sera à vos côtés pour vous accompagner vers votre réussite.

N'hésitez pas à solliciter vos enseignants si vous avez des questions, y compris concernant votre orientation après la C.P.G.E, ou si vous rencontrez des difficultés.

En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver début septembre, je vous souhaite de belles vacances estivales.

*La directrice pédagogique de l'Enseignement Supérieur,
Nathalie CABANAS*



REGLEMENT INTERIEUR

Le lycée Notre-Dame de La Merci de Montpellier est un établissement privé sous contrat d'association avec l'État. C'est également un établissement d'enseignement catholique qui se donne pour mission, dans le respect des croyances de chacun, de partager le message de l'Évangile et d'accompagner chaque étudiant dans le développement de sa personne et sa préparation à sa vie d'adulte responsable et éclairé.

La vie collective au sein de l'établissement impose aux étudiants qui ont fait le choix de nous rejoindre le respect d'un ensemble de règles communes, rappelées dans ce règlement.

L'inscription administrative dans notre établissement vaut adhésion sans aucune réserve au présent règlement.

1. Attitude générale

■ La correction et la propreté, qui font partie de la dignité personnelle et du respect des autres, sont requises. Les étudiants doivent observer **une attitude respectueuse sur l'ensemble du site**, bâtiments comme extérieur.

- Les étudiants doivent respecter la propreté sur l'ensemble du site : papiers, détritiques, gobelets, etc. sont à jeter dans les poubelles mises à disposition. Les toilettes doivent également demeurer propres.

- Les jeux de ballon sont interdits.

■ Il est strictement **interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique** sur le site de l'enseignement supérieur.

■ Une **tenue vestimentaire correcte** est exigée.

■ Conformément aux dispositions énoncées à l'article L. 141-5-1 du code de l'Éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

***La direction et le personnel éducatif de l'établissement se réservent le droit d'appréciation.
Des sanctions peuvent être prononcées par la direction.***

■ **Il est strictement interdit de manger et d'introduire des boissons dans toutes les salles.**

Le foyer ainsi que des espaces extérieurs, sont mis à la disposition des étudiants.

■ **Attitude dans toutes les salles de classe :**

- Une **attitude respectueuse** envers le professeur est indispensable.

- L'usage des **ordinateurs portables** est autorisé du moment que l'étudiant en fait une utilisation pédagogique.

■ Les **téléphones portables** ne sont pas autorisés durant les cours sauf usage pédagogique.

■ Tout manquement à la discipline pourra faire l'objet d'une sanction.

2. Locaux et sécurité dans l'établissement

- En entrant et en sortant du site de l'Enseignement supérieur, l'étudiant s'assurera toujours que **la porte d'accès est bien refermée derrière lui**. Il s'agit là d'un élément essentiel de sécurité pour tous.
- Tout **acte de détérioration ou de vandalisme délibéré** entraînera une sanction (exclusion temporaire voire définitive de l'établissement), une participation aux frais de réparation et/ou une contribution personnelle à la remise en état.
- L'accès à la **salle informatique** est interdit aux étudiants non accompagnés par un professeur. L'étudiant s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées dans cette salle spécialisée. Dans le cadre d'un accident suite au non-respect de ces consignes, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être mise en cause.
- Chacun étant responsable de ses propres affaires, la réparation des **vois** commis au préjudice des personnes et en particulier des étudiants est du ressort des assurances individuelles et non de l'établissement. Aussi il est recommandé de ne pas venir au lycée avec des sommes d'argent importantes et des objets de valeur, de garder sur soi son portefeuille, son téléphone portable, sa carte self, de ranger les 2 roues dans le box réservé à cet effet et d'y mettre un antivol.
- Le fait d'introduire dans l'établissement une personne étrangère, sans y avoir été autorisé par la direction, est strictement interdit.
- Toute publication rédigée par des étudiants doit être au préalable communiquée à la direction, qui est la seule à pouvoir l'autoriser.

3. La salle de travail / CDI

- Une salle de travail est mise à la disposition des étudiants, qui peuvent y travailler librement dans la journée et le soir après les cours, selon des horaires communiqués par la direction.
- **Cette salle est exclusivement réservée au travail, individuel ou en groupe**. L'attitude attendue est celle des salles de classe. L'introduction de nourriture est strictement interdite. Les étudiants sont également autorisés à se rendre au CDI du lycée en dehors de leurs heures de cours.

4. Animation pastorale

- Une équipe composée du chef d'établissement, du directeur adjoint et de l'animateur en pastorale scolaire coordonne la proposition pastorale en l'adaptant aux exigences de l'Enseignement supérieur. **Des temps d'échanges** destinés aux étudiants sont organisés.
- Des célébrations sont proposées dans le cadre du calendrier liturgique. L'essentiel demeure **la qualité de la rencontre, de l'écoute, de l'accueil** qui nous situe au cœur de l'Évangile.

5. Absences et retards

- **L'assiduité à l'ensemble des activités pédagogiques (cours, khôlles, devoirs surveillés, conférences, sorties...)** est **une obligation** pour les étudiants. Placés sous la responsabilité juridique de l'établissement, les étudiants sont tenus d'être présents aux horaires indiqués pour toutes ces activités.
- Toute absence à un cours, un devoir surveillé ou une khôlle, doit être **régularisée auprès du secrétariat avant de rentrer en classe par mail : postbac@lamerici.com**
La direction se réserve le droit d'appréciation sur les motifs et les justificatifs avancés.
- Des absences non justifiées de manière répétée feront l'objet de sanctions. Il est important de rappeler que le manque d'assiduité peut entraîner un non passage en 2ème année et pourra compromettre l'octroi des ECTS.

- Toute **dispense en EPS** doit être justifiée par **un certificat médical**.
- En cas d'absence exceptionnelle à une khôlle, l'étudiant devra contacter le khôlleur et le professeur de la matière concernée.
- **La ponctualité est de rigueur**. En cas de retard, l'étudiant doit se présenter au secrétariat et ne peut pas accéder au cours ; **il ne réintègre la classe qu'à l'heure suivante, muni d'une autorisation délivrée par le secrétariat**.

6. Travaux donnés par les professeurs

- Les étudiants ont l'**obligation** de remettre aux professeurs tous les travaux qui sont demandés.
- Un **travail non rendu** entraînera une sanction.
- Tout devoir écrit rendu ou exposé oral qui aura été **plagié** sur une source quelconque sera considéré comme une fraude et fera l'objet d'une sanction.

7. Le bizutage

- Le bizutage, qui porte gravement atteinte à la dignité de la personne humaine, est **strictement interdit**. Il constitue **un délit** réprimé par l'article 225-16 du Code pénal (6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende, peines qui sont doublées si la victime est mineure ou vulnérable). Il est défini comme le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes dégradants ou humiliants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs.
- L'établissement engagera **sans délai des poursuites disciplinaires** à l'égard des auteurs des faits y compris pour ceux commis à l'extérieur de l'établissement. Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

8. Devoirs surveillés et concours blancs

8.1 Absence aux devoirs surveillés et aux concours blancs

- La participation aux devoirs surveillés et aux concours blancs est **obligatoire**. Toute absence, comme pour les cours, doit être **justifiée** par des **motifs valables** sous peine de sanction.
- La répétition d'absences, même justifiées, aux devoirs surveillés ou concours blancs, entraîne **une convocation par la direction**.

8.2 L'installation dans la salle d'examen

- Il est obligatoire de se présenter devant la salle d'examen **quinze minutes avant** le début de l'épreuve.
- L'étudiant(e) doit être en possession de sa carte de lycée.
- **Les sacs** doivent être déposés à l'endroit indiqué par le surveillant.
- **Les trousse**s sur les tables ne sont pas autorisées.
- **Le téléphone portable ainsi que tous les appareils connectés sont rigoureusement interdits : ils doivent être complètement éteints et placés dans le sac ; il est strictement interdit de les conserver sur soi**. Tout autre matériel électronique et document sont aussi **interdits** (sauf consignes spécifiques liées au sujet).

■ Les **feuilles d'écriture** doivent être apportées par l'étudiant (sauf pour les concours blancs, où elles sont fournies par l'établissement). Les feuilles de brouillon sont fournies par l'établissement.

■ En rendant sa copie, l'étudiant doit **signer la feuille d'émargement**.

8.3 Accès et sortie de la salle d'examen

■ L'accès à la salle est refusé **dès que l'épreuve a commencé. Quel que soit le motif invoqué, l'étudiant retardataire ne sera pas accepté.**

■ La sortie définitive de la salle d'examen n'est pas autorisée avant la fin du temps imparti.

8.4 La tricherie

■ En cas de flagrant délit de tricherie ou tentative, le surveillant responsable de la salle **saisit les pièces ou matériels** permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.

■ L'étudiant sera convoqué par la direction qui prononcera à son encontre **une sanction (exclusion temporaire de l'établissement)**. En cas de récidive, **l'étudiant sera définitivement exclu de l'établissement**.

9. Droit à l'image et à la voix

■ Conformément à la loi, sont interdits la captation, l'enregistrement et la diffusion d'images ou de la voix d'une personne, majeure ou mineure, sans son consentement ou celui de son représentant légal. Une plainte peut être déposée contre l'auteur. Le responsable légal autorise le lycée privé Notre-Dame de la Merci à photographier et filmer l'élève pendant ses activités au sein de l'établissement. Ces images seront exclusivement publiées dans les supports de communication du lycée.

10. Protection des données

■ L'établissement met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation, le suivi des dossiers des élèves. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion de nos services. Les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, d'opposition pour motif légitime par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé au chef d'établissement.

Ces données sont transmises uniquement aux autorités administratives légalés.

Elles sont conservées dans le délai légal de conservation après la fin de la scolarité de votre enfant.

REGLEMENT FINANCIER CPGE- Année 2024-2025

Ce document contractuel règle les rapports dans le domaine financier entre l'établissement et les familles.

L'inscription de l'élève au lycée privé Notre-Dame de la Merci implique l'acceptation de la présente convention financière et elle ne devient définitive qu'à réception du document « Autorisation et adhésion » signé.

1- Inscription ou réinscription

Les frais d'inscription ou de réinscription s'élèvent à 135 €. Ils doivent être réglés :

- Pour les nouveaux élèves : lors du dépôt du dossier d'inscription,
- Pour les élèves déjà scolarisés : ils doivent être remis avec le dossier de réinscription.

Ces frais ne sont pas remboursés en cas de désistement, sauf cas de force majeure et sur justificatif.

2 – La contribution des familles

La participation de l'Etat et du Conseil Régional aux frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat ne couvre que le fonctionnement quotidien lié à l'activité d'enseignement, et en partie seulement. La contribution des familles est destinée à financer l'entretien, la rénovation, les constructions, les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique Diocésain.

3 – Bourses nationales

Le lycée est habilité à recevoir des étudiants boursiers. Le Dossier Social Etudiant est la procédure exclusive qui permet de demander, à partir du même dossier, une bourse sur critères sociaux et un logement en résidence universitaire.

Ce dossier doit être constitué chaque année sur le site académique du CROUS : www.crous-montpellier.fr

4 – La cotisation APEL

L'APEL est l'association représentative des parents auprès du chef d'établissement, des instances supérieures de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie du lycée et apporte aux familles un ensemble de services.

Elle est composée de parents bénévoles et fonctionne avec les ressources qu'elle se crée.

La cotisation est rajoutée à la contribution familiale sur la facture annuelle et reversée à l'association*.

En cas de départ anticipé, cette cotisation ne sera pas remboursée.

5 – L'assurance scolaire

Le lycée souscrit un contrat auprès de la Mutuelle Saint Christophe pour l'ensemble des élèves couvrant les risques scolaires et extrascolaires du 1^{er} septembre au 31 août. La cotisation est incluse dans la contribution familiale.

6 – Restauration scolaire

Tous les élèves du lycée peuvent prendre leur repas dans le restaurant scolaire (repas chaud traditionnel) ou à la cafétéria (restauration rapide). Le principe de base repose sur le libre choix des éléments du repas.

La carte du lycée remise en début d'année scolaire, permet l'accès aux deux espaces de restauration. Elle est créditée en rechargement à distance par carte bancaire ou au moyen d'un chèque au moment du passage en caisse. Lorsque le solde approche de la valeur zéro, un nouveau paiement doit réapprovisionner le compte.

Le coût d'un repas au self traditionnel est constitué de charges fixes (rémunération du personnel, amortissement du matériel et des locaux, fluides...) et du coût des denrées alimentaires.

- statut « Restauration régulière » : avantageux pour les élèves qui déjeunent au minimum trois fois par semaine au self traditionnel. Cette formule permet de bénéficier d'un tarif préférentiel sur les charges fixes (facturées à l'année). La carte n'est débitée que du coût des denrées alimentaires

- statut « Restauration occasionnelle » : un forfait charges fixes de 3,86 euros s'ajoute au coût des denrées alimentaires à chaque passage au self traditionnel.

7 – Changement de statut et départ en cours d'année

Les changements de statut (Restauration occasionnelle ou régulière) se font deux fois dans l'année, en décembre et en mars, ou avant le 15 septembre, sur demande écrite des parents.

En cas de départ au cours de l'année scolaire, tout mois commencé est dû. La contribution familiale sera remboursée prorata temporis.

8 – Modes de règlement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à juin (en octobre, le prélèvement a lieu le 15). Les montants sont estimés à l'avance grâce à l'échéancier figurant sur la facture annuelle. Celle-ci est disponible sur Ecole Directe fin septembre. Il est possible de demander début septembre un prélèvement unique de la totalité de la contribution.

Le mandat de prélèvement SEPA complété doit être remis avec le dossier d'inscription ou de réinscription. En cas de changement de coordonnées bancaires en cours d'année, un nouveau RIB doit être transmis à la comptabilité.

Exceptionnellement, le montant de la facture principale peut faire l'objet de 1, 2 ou 3 chèques libellés à l'ordre de Lycée La Merci, adressés obligatoirement en une seule fois à la comptabilité avant le 5 octobre, en notant le nom de l'élève au dos des chèques. Ils seront encaissés en début de chaque trimestre.

Les paiements en espèces sont également acceptés avant le 5 octobre.

9 – Paiement partagé entre les parents

Il est possible de partager le paiement entre les deux parents. Il convient alors de transmettre deux mandats Sepa et deux RIB, ainsi que le pourcentage de répartition (par exemple 50/50). Deux factures au prorata seront établies.

10 – Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. Les frais occasionnés par le recouvrement des échéances impayées seront supportés par les familles. En outre, en cas de non-paiement de la contribution familiale et des frais de restauration, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Avant d'arriver à cette situation, en cas de difficultés financières ou problèmes personnels, il convient de s'adresser au chef d'établissement ou au comptable qui seront attentifs à la situation particulière de la famille.

Les chèques ou prélèvements qui reviendraient impayés ou rejetés pour provision insuffisante seront facturés 25 € à partir du deuxième rejet.

12 – Médiation de la consommation

En cas de litige entre les parents et l'établissement, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (les parents adresseront une réclamation écrite auprès de l'établissement).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de l'établissement dans un délai raisonnable d'un mois, les parents, consommateurs au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation, ont la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

13 – Tarifs 2024-2025

11.1 Contribution familiale

La participation des familles est calculée selon le dernier avis d'imposition détaillé.

Le quotient est obtenu en divisant la somme des revenus fiscaux de référence des deux parents par le nombre de personnes vivant au foyer :

- 1 part par parent,
- 1 part par enfant à charge
- 1 part par adulte à charge en plus du père et de la mère

Les familles qui choisissent de ne pas fournir leur avis d'imposition seront facturés en dernière catégorie (cat. 10).

CATEGORIE	QUOTIENT	CONTRIBUTION ANNUELLE
10	Supérieur à 23000 €	3 630 €
9	De 19 501 à 23000 €	3 150 €
8	De 16 501 à 19500 €	2 910 €
7	De 13 501 à 16500 €	2 535 €
6	De 10 501 à 13500 €	2 290 €
5	De 8 501 à 10500 €	2 035 €
4	De 6 601 à 8500 €	1 800 €
3	De 5 101 à 6600 €	1 560 €
2	De 4001 à 5100 €	1 310 €
1	Inférieur à 4000 €	855 €

11.2 Frais fixes statut Restauration régulière

Tarif annuel : 460 €

* cotisation Apel facultative : faire un courriel en cas de non adhésion

L'APEL **(Association des Parents de l'Enseignement Libre)**



L'APEL est l'association représentative des parents au sein de la communauté éducative de l'établissement. A ce titre, les parents correspondants dans les conseils de classe sont issus des adhérents.

Une équipe de parents bénévoles œuvre à l'organisation d'actions au sein du lycée pour nos enfants (conférence, aide à des associations, soutien aux projets de l'établissement, etc.).

En cotisant à l'APEL vous aurez accès :

- au titre de parent correspondant pour participer au conseil de classe de votre enfant,
- à l'abonnement au magazine Famille & Education,
- au site Internet www.apel.fr,
- à la plateforme téléphonique Apel Service, 0810 255 255
- à un accueil gratuit et personnalisé par le service d'information et de conseil aux familles où vous pouvez vous renseigner sur les études ou obtenir des conseils en cas de difficultés rencontrées par vos enfants (20 rue Carré du Roi à Montpellier – 04.67.52.57.69).

Pour plus de clarté, sachez qu'une partie de la cotisation est fixée par l'union départementale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre, soit :

- 17.50 € pour UNAPEL, URAPEL, UDAPEL, abonnement à la revue Famille & Education.
- 7.50 € pour l'APEL du lycée.

Les familles ayant des enfants dans plusieurs établissements de l'enseignement libre n'ont à payer qu'une seule fois la part départementale soit 17.50 € et peuvent quand même adhérer à l'APEL du lycée en ne payant que la part de l'établissement soit 8€ (une cotisation par famille). Si vous n'avez qu'un enfant dans l'Enseignement Catholique, la cotisation est de 25€.

Le prélèvement de 25 € s'établira sur la facture annuelle et le remboursement en cas de multiples adhésions sera réalisé par l'APEL de l'établissement.

Contact : Mme Gibert, présidente de l'APEL Notre Dame de la Merci, apel@lamerci.com

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Le lycée Notre-Dame de la Merci propose un « internat externé » mixte aux élèves des classes préparatoires en partenariat avec l'association Habitat et Humanisme. Les places disponibles à l'issue de la procédure sont attribuées en priorité sur critères sociaux.

Association Habitat et Humanisme

L'association met à disposition exclusive des étudiants de nos classes préparatoires des chambres à tarif préférentiel (290 €/mois, charges comprises, possibilité de bénéficier de l'ALS) dans un bâtiment occupé par la communauté des sœurs de Nevers.

L'étage qui leur est réservé est situé dans un quartier calme, impasse de la Garenne (à 15mn à pied de l'établissement, à 2mn à pied du restaurant universitaire de Boutonnet). Les chambres sont individuelles, meublées, refaites à neuf et disposent de sanitaires (douche, wc, lavabo).

En contrepartie du coût modeste du montant du loyer, les étudiants doivent adhérer à l'association Habitat et Humanisme (adhésion 2022 : 25 €). Ils seront amenés durant leur année à effectuer quelques heures de bénévolat dans le cadre de l'association.

Merci de contacter Mme BARRAL pour tous renseignements au 04.67.06.11.35.

Dominicains de Montpellier

La communauté des Dominicains de Montpellier propose aux étudiants des chambres individuelles et des appartements en colocation.

À 10 minutes (à pied) de la gare SNCF Montpellier Saint Roch, les logements sont situés 6 rue des Augustins et 8 rue Fabre, entre la Place de la Comédie et le Musée Fabre :

- 5 chambres à 300 €, 2 chambres à 320 €/mois
- Un appartement en colocation à 2 (940 €/mois, soit 470 €/mois par locataire).
- Un appartement en colocation à 2 (760 €/mois, soit 380 €/mois par locataire).
- Deux studios meublés l'un de 21 m² à 400 euros/mois, l'autre de 39 m² à 500 euros/mois

Vous pouvez appeler fr- Fabien-Joseph au 06 71 45 84 99 pour plus d'information ou par email :

locadommplr@gmail.com

Site internet : www.dominicainsmontpellier.fr

Crous

L'étudiant intéressé par un logement doit impérativement établir un dossier social étudiant 2023/2024. Pour ce faire il doit se connecter sur le site du Crous de Montpellier, <http://www.crous-montpellier.fr/> rubrique "Bourses" puis "Demander une bourse".

Public concerné : boursiers. L'attribution des logements est soumise à condition de ressources (cf. simulateur sur le site du Crous).

Autres types d'hébergement

→ *Résidence de l'Observatoire*
info@residence-observatoire.com
04.67.58.99.88

→ *Résidence Les Escholiers* (Studio, F1, F2)
240 avenue de Lodève 34080 Montpellier
04.67.75.11.91 / www.acmhabitat.fr

→ *Accueil en France-Montpellier*
Hébergement en famille à Montpellier
aef-montpellier.fr
Mme Régnier-Vigouroux : 06.30.13.00.69

→ *Résidence étudiants*
Le Clemenceau
1 rue Bourrely 34000 Montpellier
04 67 92 93 94

La plupart des étudiants locataires peuvent bénéficier d'une aide (APL) versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui est destinée à couvrir partiellement leur loyer. Dès que vous connaissez votre date d'entrée dans le logement, vous pouvez faire votre demande d'aide au logement.

www.caf.fr.

Fonctionnement de la restauration

Les élèves ont accès le midi aux services de restauration situés 62 cours Gambetta, dans les locaux du lycée (à 400 mètres de l'Enseignement Supérieur).

Nous proposons deux types de restauration : l'une sous la forme traditionnelle d'un self-service, l'autre sous la forme d'une restauration rapide.

Un badge remis en début d'année permet l'accès aux services de restauration.

**Les C.P.G.E sont rattachées à
l'Enseignement Supérieur de notre établissement :**

*Rue Guillaume de Nogaret – 34070 Montpellier
04.67.06.11.35 / postbac@lamerici.com*

Pourquoi une prépa ECG ?

« Amener tous nos étudiants à l'intégration d'une école commerciale en 2 ans »

Une formation de haut niveau

► La prépa ECG (économique et commerciale générale) mène aux concours d'entrée des grandes écoles supérieures de commerce et de management. Elle nécessite un **bon niveau général** dans l'ensemble des matières, y compris en mathématiques dont le poids horaire (8 heures) est important. Les mathématiques jouent un rôle décisif pour 5 ou 6 écoles, qui leur attribuent un coefficient élevé aux concours. Ailleurs, les coefficients sont plus équilibrés et la hiérarchie des matières est donc différente, ce qui donne toutes leurs chances aux élèves ayant un bon niveau général, sans être excellents en mathématiques.

► La prépa ECG délivre un **programme intensif de culture générale**, avec une **approche pluridisciplinaire** qui confère aux étudiants un profil intellectuel équilibré, qui intéresse particulièrement les écoles de commerce et les entreprises.

► Les deux années sont aussi consacrées, outre l'acquisition de connaissances, à l'apprentissage de **méthodes** et de **compétences** qui seront indispensables pour réussir les concours en fin de 2^e année, tant à l'écrit qu'à l'oral. La technique de l'entretien oral commence à être préparée dès la 1^{re} année puis de manière plus poussée en 2^e année.

La préparation aux concours des écoles de commerce

► Les étudiants d'ECG concourent, via 2 banques d'épreuves communes, à **26 écoles supérieures de commerce et de management** : il s'agit de la « **BCE** » (banque commune d'épreuves) qui regroupe 24 écoles ou groupes d'écoles, et d'« **Écricome** » qui en regroupe 2. De plus, 3 établissements utilisent la BCE pour recruter leurs propres étudiants : l'ENS (École normale supérieure) Paris-Saclay (l'admissibilité à HEC, à l'Essec ou à l'ESCP confère l'admissibilité à l'ENS Paris-Saclay), l'ESM (École spéciale militaire) de Saint-Cyr et l'Ensa ParisTech (École nationale de la statistique et de l'administration économique). La plupart de ces écoles délivrent le grade de **master (bac +5)**.

► Les concours se déroulent en deux phases : l'**admissibilité** qui consiste à passer les épreuves écrites (vers la mi-avril), puis l'**admission** c'est-à-dire des épreuves orales (au mois de juin) pour les candidats qui ont été déclarés « admissibles » c'est-à-dire qui ont obtenu des notes suffisantes à l'écrit.

► L'établissement vous guidera au fil des deux années pour choisir la meilleure **stratégie** en fonction de votre profil. Vous devez aussi, de votre côté, être impérativement dans une démarche de renseignements vis-à-vis de ces écoles et des cursus qu'elles proposent.

Un parcours sécurisé

► Notre établissement obtient généralement depuis l'ouverture de cette section en 2001 d'**excellents résultats**, avec souvent 100 % d'intégrés en école de commerce. En 2015, le magazine de référence « *Challenges* » avait classé le lycée Notre-Dame de La Merci meilleure CPGE de France pour le « Top 15 des écoles de commerce » ; sur les 10 dernières années, notre prépa a été classée trois fois n°1 dans cette catégorie.

► **Tous nos étudiants** sont assurés de trouver une place en école de commerce, sous réserve qu'ils fournissent le travail demandé ; intégrer les écoles les plus prestigieuses est possible, mais cela nécessite d'être classé parmi les meilleurs en France.

► Le lycée a signé une convention de partenariat avec **l'Université de Montpellier**, ce qui permet à nos étudiants d'obtenir, chaque année, l'équivalent d'un niveau de licence (L1 en fin de 1^{re} année soit 60 crédits ou ECTS, L2 en fin de 2^e année soit 120 crédits). Cela signifie concrètement qu'un étudiant qui quitte la CPGE en fin de 1^{re} année, sous réserve que ses résultats sont jugés suffisants par l'équipe pédagogique, pourra directement intégrer une L2 à l'Université. De même, en fin de 2^e année, en cas d'échec aux concours ou de réorientation, il est possible d'être directement admis en L3.

Les atouts du lycée La Merci

► Un Enseignement Supérieur à **taille humaine**, avec des effectifs compris entre 30 et 35 élèves par classe, qui permet un suivi réellement individualisé des étudiants.

► Un **site géographique spécifique** pour l'Enseignement Supérieur, **en cœur de ville**, qui offre aux étudiants un cadre de travail optimal. Des possibilités de logement étudiant existent à proximité du site.

► Un **état d'esprit propice à la réussite** insufflé aux étudiants par les équipes pédagogiques, qui repose sur l'exigence et la bienveillance.

► D'**excellents résultats** – un taux d'intégration de 100 % en école de commerce et de management.

► Une préparation aux **oraux** des grandes écoles dès la 1^{re} année.

► Un corps professoral de **haut niveau**, composé de professeurs agrégés, docteurs, qui ont tous une solide expérience des concours. Beaucoup de nos professeurs sont en effet membres des jurys de concours, concepteurs de sujets ou auteurs de manuels de référence.

L'organisation de votre année

Un enseignement supérieur par semestres

► Comme dans tout le système d'enseignement supérieur européen et français, l'année est divisée en **deux semestres** : le 1^{er} semestre du mois de septembre à la fin du mois de janvier, le 2nd semestre du mois de février à la fin du mois de juin.

► Cela signifie donc qu'il y a **deux conseils de classe** : à la fin du mois de janvier puis à la fin du mois de juin.

► En entrant en 1^{re} année de CPGE, il est fortement conseillé aux étudiants de **s'inscrire également à l'Université de Montpellier**, établissement avec lequel notre lycée a signé une convention. Cela pourra faciliter, le cas échéant, une réorientation en licence après la 1^{re} année de la CPGE ou après la 2^e année.

► **Les CPGE sont aujourd'hui intégrées au système universitaire européen.** Cela signifie que chaque semestre passé en CPGE correspond à la validation de 30 ECTS ou « **crédits** » (*European Credits Transfer System*), comme à l'Université : une 1^{re} année de CPGE correspond à une L1 (2 semestres = 60 crédits), une 2^e année à une L2 (2 semestres de plus = 120 crédits) ; ainsi, à l'issue des deux années de CPGE, que l'on réussisse ou non un concours, le niveau est officiellement celui d'un bac +2.

→ C'est le conseil de classe de fin d'année qui réfléchit à l'attribution ou non des crédits. Chaque étudiant reçoit une attestation délivrée par le lycée, qui certifie de l'attribution des équivalences en ECTS.

→ Ce système permet de se réorienter facilement vers l'Université, notamment vers l'Université partenaire avec laquelle une convention a été signée. Après deux ans de CPGE, un étudiant peut donc directement intégrer une L3. Une réorientation est possible dès la fin du 1^{er} semestre de la L1, même si cela reste rare et est soumis à l'autorisation de la direction.

► **Le redoublement en 2^e année est autorisé** après avis du conseil de classe : certains étudiants font, en effet, le choix de refaire une 2^e année pour retenter des concours auxquels ils ont échoué. Ces étudiants sont appelés les « cubes » (prépas commerciales) ou les « cinq demis » (prépas scientifiques).

La répartition horaire par matière

► L'architecture de la 1^{re} année et de la 2^e année est à l'identique. Cela représente une trentaine d'heures par semaine.

Matières		1 ^{re} année	2 ^e année
Mathématiques		8 h	8 h
Informatique		1 h	1 h
Culture générale	Français	3 h	3 h
	Philosophie	3 h	3 h
Économie, sociologie et histoire du monde contemporain (E.S.H)		8 h	8 h
L.V.1		3 h	3 h
L.V.2		3 h	3 h
E.P.S		2 h	2 h

Un travail intensif et régulier

► Le principal changement par rapport à la Terminale est le **rythme de travail**, qui devient beaucoup plus intensif, tant les programmes dans chaque matière sont denses. Il est donc fondamental d'apprendre très régulièrement ses cours et de faire les exercices demandés, ce qui représente, en plus des heures de cours, plusieurs heures de travail personnel chaque jour, y compris les week-ends et pendant les vacances scolaires.

→ Les premiers mois vous paraîtront sans doute difficiles, ce qui est normal. Le 1^{er} semestre est un temps d'adaptation et de transition entre la Terminale et l'Enseignement Supérieur ; il faudra s'accrocher et persévérer, quelles que soient les difficultés rencontrées, et ne pas hésiter à demander de l'aide à vos professeurs ou à d'autres étudiants. De même, la chute des notes par rapport à la Terminale ne doit pas décourager : elle est normale et habituelle ; le plus important est de comprendre ce qui est désormais attendu par les professeurs, puis surtout de progresser.

► Pour pouvoir tout mener de front, la clef réside dans l'organisation : **anticiper et s'organiser**. Cela permet de ne pas laisser s'accumuler de retard dans l'apprentissage des cours, les fiches de lecture ou la préparation des examens...

► Toutes ces exigences restent largement **abordables** pour des étudiants, d'autant que les professeurs sont là pour vous guider et vous accompagner. Contrairement à quelques lieux communs ou « légendes urbaines » qui ont la vie dure, les CPGE ne sont pas des classes insupportables avec des professeurs qui seraient là pour « briser » leurs étudiants ; bien au contraire, nombreux sont les étudiants à louer l'ambiance studieuse et familiale de nos classes ainsi que l'implication et la bienveillance de nos professeurs.

Les évaluations écrites

► Le travail des étudiants est évalué de manière régulière dans toutes les matières : **pendant les cours**, les enseignants peuvent organiser diverses formes d'évaluation, en fonction du programme et des spécificités de la matière (contrôle de connaissances, réflexion sur des sujets plus importants, exercices, fiches de lecture, devoir à la maison à rendre...). Ils peuvent aussi organiser ponctuellement des exposés, ce qui permet aux étudiants de travailler les méthodes propres à la prise de parole à l'oral.

► Les évaluations prennent aussi la forme de **devoirs surveillés (D.S)**, qui, sauf exception, ont lieu chaque samedi matin. Leur durée est en règle générale de 3h ou 4h, selon les matières ; ils portent sur des sujets de type concours, dès la 1^{re} année, de manière à préparer efficacement les étudiants sur le long terme.

► À ces évaluations s'ajoutent **deux concours blancs** organisés dans l'année, **un à chaque fin de semestre**. Il s'agit de mettre les étudiants dans les conditions des concours : les épreuves sont passées à la suite sur plusieurs jours. Un bulletin concours est envoyé à l'issue de chacune des 2 sessions.

Un calendrier détaillé des D.S et des concours blancs sera émis en début d'année scolaire.

Les « khôlles » : une spécificité des classes préparatoires

► Dans le langage des CPGE, une « khôlle » (ou « colle ») est une interrogation orale. Elle est réalisée par le professeur titulaire du cours, par un autre professeur de l'établissement ou par un professeur extérieur.

► Les étudiants sont répartis dans des groupes de 3 (« trinômes »). Chaque groupe passe plusieurs khôlles par semaine, en alternance selon les matières. Appelé « colloscope », un calendrier est distribué au début de chaque semestre.

► Une khôlle donne lieu à **une note sur 20**, comptabilisée pour le calcul de la moyenne. Une absence non justifiée entraîne une sanction.

► **Les objectifs d'une khôlle sont multiples** : elles permettent certes de vérifier que le travail d'apprentissage des connaissances et des méthodes est effectué régulièrement, mais elles sont aussi un moment d'échange avec un enseignant et une occasion de faire le point sur les difficultés que vous pouvez rencontrer. Elles s'apparentent ainsi parfois à un véritable **soutien pédagogique** ; c'est le moment d'en profiter pour poser des questions et mieux comprendre tel ou tel élément abordé en cours.

► Le contenu des khôlles est spécifique à chaque matière. Les professeurs vous renseigneront en début d'année.

Présentation de chaque matière

Important :

Vous devez vous connecter à l'adresse qui vous a été adressée par email pour prendre connaissance des consignes de travail données par les professeurs pour la rentrée de septembre.

MATHÉMATIQUES

Le mot des Professeurs :

M. Claude SELLIER (sellier@lamer-ci.com)

M. Thomas PERFETTINI (perfettini-derenne@lamer-ci.com)

1. Objectifs généraux de la formation

Les mathématiques jouent un rôle important en sciences économiques et en gestion, dans les domaines notamment de la finance ou de la gestion d'entreprise, de la finance de marché, des sciences sociales. Les probabilités et la statistique interviennent dans tous les secteurs de l'économie et dans une grande variété de contextes (actuariat, biologie, épidémiologie, finance quantitative, prévision économique...) où la modélisation de phénomènes aléatoires à partir de bases de données est indispensable.

L'objectif n'est pas de former des professionnels des mathématiques, mais des personnes capables d'utiliser des outils mathématiques ou d'en comprendre l'usage dans diverses situations de leur parcours académique et professionnel. Une fonction fondamentale de l'enseignement des mathématiques dans ces classes est de structurer la pensée des étudiants et de les former à la rigueur et à la logique en insistant sur les divers types de raisonnement (par équivalence, implication, l'absurde, analyse-synthèse, ...).

2. Compétences développées

L'enseignement de mathématiques en classes préparatoires économiques et commerciales vise en particulier à développer chez les étudiants les compétences suivantes :

- * **Rechercher et mettre en œuvre des stratégies adéquates** : savoir analyser un problème,
- * **Emettre des conjectures** notamment à partir d'exemples, choisir des concepts et des outils mathématiques pertinents.
- * **Modéliser** : savoir conceptualiser des situations concrètes (phénomènes aléatoires ou déterministes) et les traduire en langage mathématique, élaborer des algorithmes.
- * **Interpréter** : être en mesure d'interpréter des résultats mathématiques dans des situations concrètes, avoir un regard critique sur ces résultats.
- * **Raisonner et argumenter** : savoir conduire une démonstration, confirmer ou infirmer des conjectures.

* **Maîtriser le formalisme et les techniques mathématiques** : savoir employer les symboles mathématiques à bon escient, être capable de mener des calculs de manière pertinente et efficace.

* **Utiliser avec discernement l'outil informatique.**

* **Communiquer par écrit et oralement** : comprendre les énoncés mathématiques, savoir rédiger une solution rigoureuse, présenter une production mathématique.

3. Architecture des programmes

Le programme se décompose facilement en deux. Les deux parties ne sont pas disjointes mais peuvent être traitées indépendamment pendant plus de la moitié de l'année.

Le programme s'organise autour de quatre points forts qui trouveront leur prolongement dans les études futures des étudiants :

* **L'algèbre linéaire** est abordée, en première année, par le biais du calcul : calcul matriciel, systèmes d'équations linéaires. Ces notions permettent de familiariser les étudiants avec le calcul multidimensionnel tout en les préparant à l'introduction de la notion abstraite d'espace vectoriel.

* **L'analyse** vise à mettre en place les méthodes courantes de travail sur les suites et les fonctions et permet de développer la rigueur.

* **Les probabilités** s'inscrivent dans la continuité de la formation secondaire. Le formalisme abstrait donnera de nouveaux outils de modélisation de situations concrètes. Les probabilités permettent en particulier d'utiliser certains résultats d'analyse (suites, séries, intégrales, ...) et d'algèbre linéaire et justifient l'introduction du vocabulaire ensembliste.

* **L'informatique** est enseignée en vue de permettre aux étudiants de construire ou de reconnaître des algorithmes relevant par exemple de la simulation de lois de probabilité, de la recherche de valeurs approchées en analyse ou du traitement de calculs matriciels en algèbre linéaire.

Les enseignants de mathématiques des classes préparatoires ECG :

-M. Claude Sellier, 1^{re} et 2^e année, analyse et probabilités continues, adresse mail : sellier@lamerici.com

-M. Thomas Perfettini, 1^{re} et 2^e année, algèbre et probabilités discrètes, perfettini-derenne@lamerici.com

ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE, HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN (E.S.H)

Le mot des Professeurs:

Mme Nathalie CABANAS ([cabanas@lamercei.com](mailto:caban@lamercei.com))

M. Daniel CHABAUD (CHABAUD@lamercei.com)

- L'E.S.H est une matière conçue comme un prolongement des enseignements du lycée : **SES (sciences économiques et sociales)** et **histoire-Géographie tout particulièrement**. Les savoirs acquis en HGGSP peuvent également être utiles. Le programme d'ESH est conçu pour consolider la culture générale des étudiants en vue des concours en fin de 2^e année.
- **La compréhension des grands phénomènes économiques et sociaux**, replacés dans leur contexte historique depuis le XIX^e siècle, constitue le cœur du programme. Les étudiants reçoivent des outils d'analyse et des clefs de compréhension du monde contemporain. Ainsi, il s'agit d'un enseignement en prise avec l'actualité. Il est donc important de **se tenir informé**, par exemple en consultant très régulièrement la presse.
- Les étudiants devront impérativement maîtriser les **principaux concepts, mécanismes et modèles de l'analyse économique**, savoir mobiliser et mettre en perspective de façon pertinente les principaux phénomènes économiques et sociaux depuis le début du XIX^e siècle et maîtriser les méthodes et démarches de la **sociologie**, plus particulièrement celle des organisations et des institutions.
- L'étude des analyses théoriques et des fondements méthodologiques de l'économie et de la sociologie ne doit pas faire perdre de vue **la dimension historique**. Il s'agira, dans une perspective dynamique, d'expliquer les faits économiques et sociaux par l'analyse ou d'éclairer l'analyse par les faits.
- Le programme est divisé en **4 modules**, à raison d'un par semestre, l'ordre de traitement des chapitres se fait à la libre appréciation du professeur. Devront être étudiés de la façon la plus complète possible : les fondements de l'économie et de la sociologie (Il s'agit de voir/revoir les bases en les approfondissant), les questions liées à la croissance et le développement, la mondialisation économique et financière mais aussi les déséquilibres, la régulation et action publique.
- Outre la connaissance et la compréhension de théories et de faits, les étudiants doivent maîtriser, au plus vite et au mieux différentes méthodes, tout particulièrement la **méthode de la dissertation**, en prenant en compte les particularités de l'ESH. Cet exercice, demandé lors des concours, permet d'évaluer la capacité à structurer une pensée et à la restituer en temps limité. Il s'agit donc d'un exercice à la fois sélectif et formateur.

CULTURE GÉNÉRALE : philosophie

Le mot du Professeur :

M. Sébastien GALLAND (galland@lamerici.com)

La « **culture générale** » est étudiée conjointement en philosophie (3 heures) et en français (3 heures), avec deux professeurs. Elle consiste à résoudre un problème en proposant une réponse argumentée sous la forme d'une dissertation. En 1^{re} année, elle repose sur l'étude d'une dizaine de notions. En 2^e année, un thème unique national est au programme des concours.

L'accent n'est pas mis sur les connaissances (même si elles sont nécessaires), mais sur la capacité à **analyser une question en prise directe sur le monde contemporain** et à construire un **raisonnement logique et démonstratif**.

Dans la continuité de l'enseignement dispensé en philosophie, il s'agit d'ouvrir la **réflexion vers d'autres champs** : religion, sociologie, anthropologie, ethnologie, psychanalyse, tout en suivant de près l'actualité mondiale et ses enjeux géopolitiques. Les thèmes du programme étudié durant l'année sont :

- L'héritage de la pensée grecque et latine.
- Les apports du judaïsme, du christianisme et de l'islam dans la pensée occidentale.
- Les étapes de la constitution des sciences exactes et de l'homme.
- L'essor technologique et l'idée de progrès.
- La société, le droit et l'Etat moderne.
- Les figures du moi et la question du sujet depuis la Renaissance.
- L'esprit des Lumières et leur destin.
- Quelques grands courants artistiques et esthétiques depuis la Renaissance.
- Les principaux courants idéologiques contemporains.

CULTURE GÉNÉRALE : français

Le mot du Professeur :

Mme Isabelle Percebois (percebois@lamerici.com)

Le français constitue l'un des deux cours qui forment l'enseignement de Culture Générale, représentant au total 6h dans l'emploi du temps (3h de français et 3h de philosophie). Il a pour objectif de préparer les élèves aux épreuves techniques de contraction de textes et de développer leur culture personnelle afin d'enrichir leurs dissertations.

Quelles sont les épreuves et les exigences ?

- Pour le concours ECRICOME : un résumé de 250 mots (plus ou moins 10%) à partir d'un texte original de 2000 mots environ, à réaliser en 2h.
- Pour le concours BCE : la synthèse de 3 textes d'environ 1000 mots chacun, à rédiger en 300 mots (plus ou moins 10%), en 4h.

Ces épreuves techniques nécessitent une parfaite maîtrise de la langue française, non seulement parce que les textes proposés à l'étude sont d'un haut niveau intellectuel, mais aussi parce que la qualité de l'expression est un critère de sélection majeur aux concours. Nous réviserons en classe les règles de grammaire et d'orthographe, mais il vous faut également faire preuve de rigueur : travaillez la langue dès avant le début des cours et soyez impitoyables avec vous-mêmes car aucune faute ne saurait être tolérée. La découverte des barèmes des différents concours, qui vous seront présentés en début d'année, achèvera de vous convaincre de la nécessité de ce travail personnel.

Quelles sont les modalités du cours ?

- Des cours thématiques liés, en 1^{ère} année, aux thèmes du programme balayant l'histoire des idées depuis l'Antiquité jusqu'aux courants idéologiques contemporains ; en 2^{ème} année, des cours en lien avec le thème national qui change chaque année.
- Des exercices portant sur la langue proprement dite afin d'enrichir l'expression, la rendre plus correcte, plus dense ou plus élégante.
- Des entraînements à l'écrit, au résumé et à la synthèse de textes, à partir des annales des concours et de sujets inédits.

Quels sont les objectifs de chaque année ?

La première année (ECG1) vise à apprendre aux élèves la méthodologie des épreuves : le résumé et la synthèse étant nouveaux pour eux, ils doivent d'abord assimiler leurs règles formelles (nombre de mots limité, décompte des mots, etc.). Il leur faut aussi acquérir une compréhension fidèle de textes d'un niveau bien supérieur à celui des textes donnés en lycée.

La deuxième année (ECG2) présente un approfondissement dans la technique des épreuves : les étudiants s'entraînent sur des textes plus difficiles dans leur compréhension et portant sur le nouveau thème au programme ; par exemple, en 2023-2024, le thème défini était « la violence ».

LANGUE VIVANTE ETRANGERE : ANGLAIS

Le mot du Professeur:

Mme Marina GUIBERT (guibert@lamerici.com)

L'enseignement de l'anglais en classe préparatoire ECG repose sur l'étude de l'actualité des pays anglophones et la pratique de la traduction.

Les étudiants doivent parfaitement maîtriser les règles de grammaire de base (en anglais et en français).

Ils veilleront aussi à enrichir régulièrement leur lexique.

Ouvrages à se procurer :

- Pour l'acquisition du vocabulaire :

Le Vocabulaire anglais de l'étudiant / L'essentiel du vocabulaire contemporain de Daniel GANDRILLON. (2ème édition)

Editeur : ELLIPSES, 2018 ISBN 978 23 40 - 022690

- Pour mieux maîtriser la langue anglaise :

Grammaire raisonnée 2 Anglais. (Niveau supérieur C1 du cadre européen commun de référence pour les langues.) Sylvie Persec, Jean -Claude Burgué, Ophrys.

- Pour mieux maîtriser la langue française :

- *La conjugaison pour tous. Bescherelle.* Editeur : Hatier. (ou autre ouvrage du même genre, peu importe l'édition.)

- *Dictionnaire des difficultés de la langue française.* A. V. Thomas. Editeur : Larousse. (ou autre ouvrage du même genre, peu importe l'édition.)

La lecture de la presse anglophone doit être régulière.

Voici des exemples de sites (la liste n'est pas exhaustive).

- British newspapers or magazines: <http://www.timesonline.co.uk>
<http://www.guardian.co.uk/>
<http://www.telegraph.co.uk/>
<http://www.economist.com/>
<http://www.prospectmagazine.co.uk/>
- American newspapers or magazines: <http://www.nytimes.com/>
<http://www.washingtonpost.com/>
<http://www.usatoday.com/>
<http://www.newsweek.com/>

LANGUE VIVANTE ETRANGERE : ESPAGNOL

Le mot des Professeurs :

Mme Emilie FACHON (fachon@lamerici.com)

Mme Mélanie CHERRAD (cherrad@lamerici.com)

I. Objectifs de formation

L'enseignement des langues vivantes en CPGE économiques et commerciales constitue un volet essentiel de la formation générale. La raison en est claire : les carrières auxquelles se destinent les étudiants des écoles de management ont désormais une dimension internationale et interculturelle.

Dans cette perspective, l'enseignement de deux langues vivantes est proposé aux étudiants, afin qu'ils puissent acquérir les compétences linguistiques et les connaissances culturelles nécessaires à leur insertion professionnelle et à leur ouverture au monde.

En espagnol ; pendant les deux années de formation, seront développées chez les étudiants les compétences essentielles suivantes :

- comprendre le sens précis de textes. Ceux-ci seront relativement longs et complexes, portant majoritairement sur des questions contemporaines, notamment dans le domaine des institutions et des réalités politiques, économiques et sociales de la sphère hispanophone.
- comprendre un locuteur natif s'exprimant clairement à une allure normale et poursuivant une argumentation, même complexe.
- s'exprimer en espagnol avec une bonne maîtrise grammaticale, une phonologie adaptée, un lexique riche et nuancé, une bonne fluidité.
- participer à une conversation avec un locuteur natif, dans une langue correcte, avec aisance et spontanéité, en adoptant un registre pertinent, un lexique varié et en obéissant aux codes sociolinguistiques appropriés à la situation de communication.
- rédiger un essai dans une langue correcte, de manière claire, détaillée et structurée, sur une grande gamme de sujets, pour développer un point de vue, exposer une argumentation et donner une opinion, en respectant les codes et registres spécifiques de la langue écrite.
- travailler les techniques de traduction pour pouvoir restituer le plus fidèlement possible le contenu d'un document français en espagnol et inversement en respectant les codes linguistiques des langues sources et cibles.

Il sera également essentiel d'acquérir des méthodes solides spécifiques aux exercices proposés aux concours.

A noter que dans le prolongement des séances de cours, il est indispensable de lire la presse du monde hispanophone et de multiplier les opportunités d'exposition à la langue espagnole (relations sociales, TV, radio...)

II. Lecture obligatoire

Espagnol. Précis de civilisation espagnole et ibéro-américaine du XXe siècle à nos jours avec cartes mentales (CPGE, Licence, Master), Carole Poux et Claire Anzemberger, 2021.

Cet ouvrage, rédigé en espagnol, présente l'intérêt de proposer des dossiers par pays mais également par thématique. Il propose également "un mapa conceptual" à chaque fin de dossier ainsi que des conseils pour parfaire ses connaissances.

III. Mise à niveau

Acquisition de grammaire espagnole en vue d'améliorer la langue :

GERBOIN Pierre, *CPGE Université Grandes écoles Espagnol*, Bled, Hachette éducation, 2023

Pour un dictionnaire unilingue, il est recommandé de se tourner vers la norme académique sur internet, à savoir celle de la Real Academia Española: <http://www.rae.es/>

IV. Familiarisation avec l'actualité et la langue : quelques références (liste non exhaustive)

Les unes de la presse quotidienne espagnole : <https://es.kiosko.net/es/>

Les unes de la presse quotidienne en Amérique Latine : <https://es.kiosko.net/iba/>

Le journal *El País* : <https://elpais.com/> et son podcast "Hoy en El País"

Actualités latinoaméricaines: *BBC Mundo* : <https://www.bbc.com/mundo> , *CNN en español*: <https://cnnspanol.cnn.com>

Chaînes télévisées espagnoles : <https://www.rtve.es/> et ses nombreux podcasts

Journal télévisé espagnol : <https://www.rtve.es/alacarta/videos/telediario/>

Radios espagnoles : <https://emisora.org.es/>

Radios ibéro-américaines : <https://onlineradiobox.com/South-America/?lang=es>

No dudéis nunca del valor de la sabiduría, que en ella se encuentra la clave:

"Duda y estudiarás, estudia y sabrás"

LANGUE VIVANTE ETRANGERE : ALLEMAND

Le mot du Professeur:

Mme Jutta ROBERT (robert@lamerici.com)

Les deux langues vivantes représentent un poids horaire équivalent à celui de la culture générale. Dans votre préparation aux concours, le programme en allemand LV1 et LV2 s'étend sur les 2 années (plus exactement 16 mois) de classe préparatoire. Il se divise en deux catégories indissociables : d'une part la compétence linguistique dans les 2 langues, anglais ET français (grammaire, vocabulaire, méthodologie de l'écrit et de l'oral), d'autre part les connaissances en civilisation des pays germaniques - Allemagne, l'Autriche et la Suisse -, imbriquées dans une culture générale plus large, ancrée dans l'actualité.

Pour se préparer au mieux aux attentes des Ecoles de Management, les étudiants prendront l'habitude de parcourir toutes les semaines la table des matières d'un grand hebdomadaire comme « Der Spiegel » ou « Die Zeit », d'écouter une fois par semaine les informations sur le site de la « Deutsche Welle » ou sur « Tagesschau.de », de travailler la correction linguistique pour éliminer les fautes qui « irritent » et qui seront impardonnables au concours, de se faire des fiches thématiques sur les grands thèmes, de travailler absolument les points de grammaire de base et de travailler régulièrement en se fixant des objectifs raisonnables.

1. Voici quelques noms pour la lecture de la presse allemande -la liste n'est pas exhaustive - :

Pour l'Allemagne :

- Der Spiegel
- Die Zeit
- Die Süddeutsche Zeitung
- Die Frankfurter Allgemeine Zeitung/FAZ

Pour l'Autriche:

- Der Kurier
- Der Standard

Pour la Suisse:

- Die Neue Züricher Zeitung

Ils ont tous leur site Internet et vous pouvez également télécharger leur application sur votre téléphone ce qui est pratique pour une consultation rapide des grands titres.

2. Pour mieux maîtriser la langue française :

La conjugaison pour tous. Bescherelle. Editeur : Hatier.

3. Pour mieux maîtriser la langue allemande :

Maîtriser la grammaire allemande au lycée, René Métrich et Pascal Schweitzer, Hatier

4. Acquisition d'un ouvrage de thème :

a : Monique WILMET, *Fort en thème*, Bréal, 2007

L'ouvrage présente l'avantage de traiter le thème par unité thématiques, phrases proposées et corrigées à l'appui. Par ailleurs, du lexique est présenté à chaque unité, ce qui est intéressant à l'heure de mémoriser les mots.

b : Hervé DUPAS, *Übersetzung Französisch-Deutsch, Le thème allemand thématique*, 1400 phrases de thème grammatical, Ellipses 2021

L'ouvrage ne fait pas redite avec le précédent dans la mesure où les exercices sont suivis et non grammaticaux.

5. Acquisition d'un ouvrage de version :

Veronika GUEST, Monique WILMET, *Fort en version*, Bréal, 2007

6. Acquisition des connaissances civilisationnelles : nous travaillons en cours avec l'ouvrage suivant :

Markus HABEDANK, *75 fiches Culture et civilisation, Classes Prépa, Licence, B2/C1*, Ellipses 2020

► **Se reporter également aux consignes de travail estival.**

Auf geht's und nutzen Sie den Sommer für möglichst viel Kontakt mit der deutschen Sprache!